



Musée de Montreux  
Rue de la Gare 40  
1820 Montreux  
021 963 13 53  
[www.museemontreux.ch](http://www.museemontreux.ch)

## PLAN DE PROTECTION

Malgré une reprise attendue et réjouissante, la situation sanitaire actuelle impose le Musée de Montreux d'établir un plan de protection pour le public et pour l'équipe de l'institution.

Ce concept est basé sur les principes élaborés :

- par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) en matière de protection de la santé des travailleurs
- par l'Association des musées suisses (AMS)

**Chaque personne est responsable de mettre en œuvre ces mesures, pour elle-même, pour le public et avec les collègues.** Nous la remercions sincèrement pour son aide.

Les collaborateurs-trices attirent l'attention des visiteurs-euses sur ces consignes et leur demandent de les respecter afin d'éviter tous ensemble la diffusion du virus.

A priori, le port du masque d'hygiène et de gants chirurgicaux n'est pas demandé à moins que des situations de rapprochement le nécessitent.

Par contre, **la distance physique de 2 mètres entre les personnes et l'hygiène des mains sont obligatoires.**

Le Musée de Montreux accepte 20 visiteurs-euses simultanément. Il limite à 2 personnes la fréquentation dans la plupart des salles.

## 1. L'HYGIÈNE DES MAINS

**Règle générale** : toutes les personnes du Musée de Montreux se lavent fréquemment les mains.

- Il est impératif que chaque visiteur-euse se désinfecte les mains dès son entrée dans le bâtiment. Pour ce faire, du produit désinfectant est à disposition à l'accueil. Il est aussi demandé de se désinfecter les mains, avant et après, la manipulation d'un pion et d'un bouton à deux postes précis. Du produit désinfectant est à disposition. Sinon, les objets interactifs ont été soit interdits, soit supprimés.
- Le Musée de Montreux ne donne pas accès aux livres, aux cartes postales, aux brochures et aux produits de vente.
- Le flyer de l'exposition 2020 et le bulletin d'informations sont consultables sur le site web : [www.museemontreux.ch](http://www.museemontreux.ch)
- Dans la mesure du possible, le Musée de Montreux n'accepte pas d'argent liquide. Cependant s'il doit y avoir un échange, une zone de dépôt sans contact direct est mise en place.
- La traduction en allemand et en anglais de l'exposition 2020 est à disposition à l'accueil.
- Toutes les informations complémentaires en lien avec les collections sont à demander à l'accueil.

## 2. LA DISTANCE PHYSIQUE

**Règle générale** : tout le monde garde - entre chacun et chacune - une distance de 2 mètres.

- Une zone d'attente est établie à l'accueil.
- Une protection en verre sépare, à l'accueil, l'espace des visiteurs-euses de celui du personnel.
- Limitation du nombre de personnes en même temps dans le musée et dans les salles.
- Nous comptons sur le bon sens de chacun et chacune lors des croisements dans les couloirs et dans les escaliers. Nous demandons que le public respecte le sens de la visite (panneaux oranges, flèche noire).

### 3. LE VESTIAIRE

- Des cintres désinfectés sont disponibles dans un bac en plastique, à l'accueil.

### 4. LE NETTOYAGE

- Les toilettes sont désinfectées après chaque passage.
- Le comptoir à l'accueil, les boutons et poignées de portes, les rampes d'escalier, certaines vitrines, les sièges, le matériel de bureau, le téléphone, les claviers d'ordinateurs, la machine de paiement ainsi que la barrière métallique à l'entrée du musée sont régulièrement désinfectés.
- Dans la mesure du possible, les portes restent ouvertes.
- L'aération des locaux se fait régulièrement.

### 5. INFORMATION

- Toutes les règles de protection de l'OFSP contre le COVID-19 doivent être appliquées dans le respect des personnes et celui des collections du musée.
- Les visites guidées (au prix habituel pour un groupe) du musée ne sont possibles que pour 4 personnes en suivant les mesures sanitaires et la distance physique de 2 mètres.
- Jusqu'à nouvel avis, les animations organisées par le musée sont annulées.

### DATE ET SIGNATURE

Ce plan de protection est établi le 18 mai 2020 dans sa version actuelle.

Il a été transmis à tous les collaborateurs du Musée de Montreux ainsi qu'à son pouvoir tutélaire.

Montreux, le 20 mai 2020

Pascale Simond

Conservatrice